

Procès-verbal Assemblée Générale Ordinaire CPTS Pays Bigouden

Mercredi 21 Mai 2025

Le Mercredi 21 Mai 2025 à 20h au Lycée Laënnec de Pont-l'Abbé, les membres de l'association de la CPTS du Pays Bigouden se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour échanger sur les avancées de l'association.

Suite à la convocation envoyée le 29 avril 2025, 111 personnes étaient présentes ou représentées lors de cette assemblée générale, dont 95 adhérents à jour de leur cotisation. Il a été établi une feuille d'émargement. Le quorum étant respecté, l'assemblée a pu valablement délibérer, conformément à l'article 12 des statuts de l'association.

L'assemblée générale était présidée par Madame Pauline CUEFF, présidente de l'association, et Madame Pascale PRIMAULT, Secrétaire de l'association.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Rapport Moral
- Rapport Financier
- Rapport d'activités

Rapport Moral

La présidente a rappelé l'objet et les valeurs de l'association, à savoir favoriser l'interconnaissance et la coordination des acteurs de santé du territoire au profit de l'accompagnement des patients. A la date de l'assemblée générale, l'association se compose de 200 adhérents avec une représentativité des différentes professions.

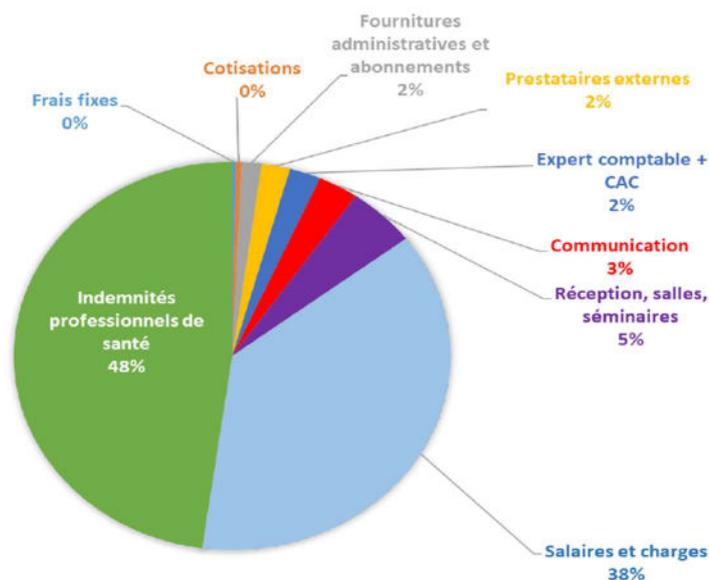
Depuis la dernière assemblée générale de l'association en juin 2024, l'association a recruté une chargée de mission, Emma Baudry. Afin d'accueillir les 2 salariées de l'association, les bureaux de la CPTS ont déménagé au 14 rue Charles Le Bastard à Pont-l'Abbé.

Grâce à tous les projets de la CPTS et à l'implication des membres des groupes de travail, 92% des objectifs de notre contrat ACI avec la CPAM et l'ARS ont été atteints. La présidente remercie chaleureusement tous les adhérents.

Mis au vote, le rapport moral a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Rapport Financier 2024

Concernant le compte de résultats 2024, le résultat de l'exercice s'élève à 112 523€, avec un total produits de 307 370€ (principalement lié aux subventions CPAM), et un total charges de 195 896€ avec la répartition de charges suivante :



L'actif / passif 2024 de l'association se présente de la façon suivante :

Actif = ce que possède la CPTS

Passif = les fonds propres + ce que doit l'association

ACTIF En k€	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Var	PASSIF En k€	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Var
Immobilisations incorporelles	-	-	-	Fonds propres	207 884	95 361	112 523
Immobilisations corporelles	199	397	-198	<i>Dont résultat</i>	<i>112 523</i>	<i>96 338</i>	<i>16 185</i>
Immobilisations financières	14	14	-	Provisions R&C	-	-	-
Stocks	-	-	-	Dettes financières	-	-	-
Usagers	-	-	-	Fournisseurs	297	403	-106
Autres créances	97 188	68 173	29 015	Dettes soc. & fisc	11 142	4 130	7 012
Disponibilités	202 050	87 559	114 491	Autres dettes	33 968	31 563	2 405
CCA	-	-	-	PCA	46 160	24 688	21 473
Total Actif	299 451	156 144	143 308	Total Passif	299 450	156 144	143 306

Le rapport du Commissaire au Compte (SOCOGEC) a été restitué à l'Assemblée Générale :

« Nous avons pu, réaliser nos contrôles en toute transparence avec l'équipe administrative et le cabinet Fiducial. Notre mission s'est très bien déroulée avec une équipe très disponible.

Nous n'avons pas relevé d'anomalie sur les comptes de l'exercice 2024. Nous pouvons donc certifier que les comptes 2024 sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'année et du patrimoine de l'association”

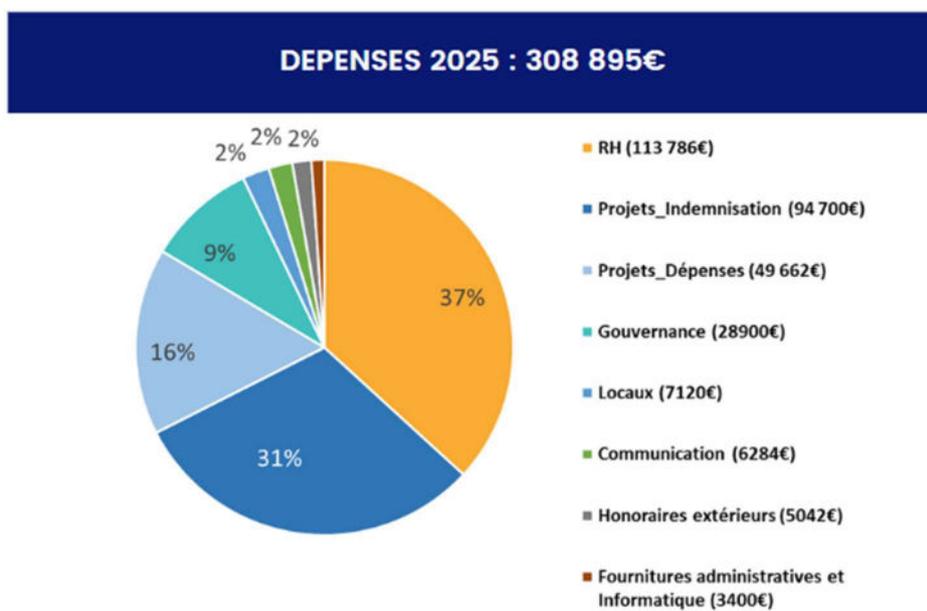
Mis au vote, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, sur l'activité de l'association durant l'exercice 2024 ainsi que sur les comptes de cet exercice, compte de résultat et bilan, approuve à l'unanimité lesdits rapports et les comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de l'exercice 2024 qui s'élève à 112 523 euros de la manière suivante : Au compte Report à nouveau qui passera ainsi de 95 361 euros à 207 884 euros.

Budget prévisionnel 2025

Le budget prévisionnel 2025 a été présenté de la façon suivante :

Cotisation adhérents	4000€
Subventions	304 895 €
RECETTES 2025	308 895 €



Mis au vote, le budget prévisionnel a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Cotisation 2025

Il a été proposé de renouveler le montant d'adhésion de 20€ pour l'année civile 2026.

Mise au vote, cette proposition a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Rapport d'activités

Le rapport d'activités et les avancées et perspectives des différents groupes de travail ont été présentés sous forme de vidéo commentée par la présidente Pauline CUEFF et la secrétaire Pascale PRIMAULT.

La vidéo est disponible sur le lien suivant : [Vidéo du Rapport d'activité](#)

Mis au vote, le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Election des membres du conseil d'administration

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'Administration était amené à se renouveler d'un tiers lors de cette Assemblée Générale.

Le tiers sortant était constitué des membres suivants :

Collège 1

BALLAND Laurence
BAUDOIN Fabienne
CUEFF Pauline
PENNANEACH Aude
QUERE Maylis
TROCCY Caroline
TANGUY Camille

Collège 2

DAC Appui Santé Cornouaille
EHPAD La Trinité

Collège 3

AUTRET Josiane
BOURGES Isabelle
LE BARS Marine

Les personnes (physiques et morales) suivantes étaient candidates à leur (re)élection :

Collège 1

BALLAND Laurence
BAUDOIN Fabienne
CUEFF Pauline
PENNANEACH Aude
QUERE Maylis
LE COSSEC Charlène

Collège 2

DAC Appui Santé Cornouaille
(DEFRAUX Lionel)

Pharmacie des Halles
(HOURON Camille)

Collège 3

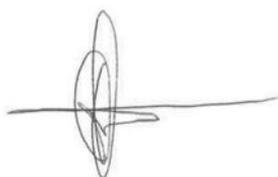
AUTRET Josiane
LE BARS Marine

Mis au vote par collège, tous les candidats ont été élus à l'unanimité par l'Assemblée Générale

La présidente a finalement remercié les nombreux participants à cette Assemblée Générale et les personnes qui ont contribué à son organisation. La présidente rappelle que tous les participants sont les bienvenus dans les GT, et que les adhérents sont invités à nous faire part de leurs idées, remarques, suggestions sur les projets actuels ou nouvelles idées de projets. Il est enfin rappelé qu'il est possible de suivre les actualités de la CPTS via sa page Facebook : <https://www.facebook.com/CPTSPaysBigouden> et sa page LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/cpts-pays-bigouden/> et son site internet cptspaysbigouden.fr

L'assemblée générale ordinaire est levée à 20h50

Pauline CUEFF, Présidente



Pascale PRIMAULT, Secrétaire



Procès-verbal Assemblée Générale Extraordinaire CPTS Pays Bigouden

Mercredi 21 Mai 2025

Le Mercredi 21 Mai 2025 à 20h50 au Lycée Laënnec de Pont-l'Abbé, les membres de l'association de la CPTS du Pays Bigouden se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire pour modifier les statuts de l'association.

Suite à la convocation envoyée le 29 avril 2025, 111 personnes étaient présentes ou représentées lors de cette assemblée générale, dont 95 adhérents à jour de leur cotisation. Il a été établi une feuille d'émargement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire était présidée par Madame Pauline CUEFF, présidente de l'association, et Madame Pascale PRIMAULT, Secrétaire de l'association. Deux points étaient à l'ordre du jour :

1) Changement de date de clôture des comptes – Modification article 19 des statuts

Il a été proposé de modifier dans les statuts de l'association la date de clôture de comptes au 30 avril, afin de faire correspondre la date de clôture des comptes avec la date du dialogue de gestion annuel de la CPTS. Le dialogue de gestion annuel détermine en effet la part variable attribuée à l'association en fonction de l'atteinte de ses objectifs, et ainsi la subvention attribuée par la CPAM. Le changement de date de clôture des comptes permettra ainsi de présenter un budget pour l'arrêté des comptes avec un montant de subvention fiable et non estimé.

Il est proposé de modifier l'article 19 des statuts comme suit « L'exercice social commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril »

Mis au vote, cette modification de statut a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2) Proposition d'ajout d'un quorum à l'AGE – Modification article 13 des statuts

Il a été proposé d'ajouter un quorum, fixé à un tiers des adhérents pour la tenue des assemblées générales extraordinaires.

Il est proposé d'ajouter à l'article 13 des statuts « A défaut de quorum, fixé à un tiers des adhérents, sur la première convocation, l'assemblée générale extraordinaire est à nouveau convoquée avec le même ordre du jour. Une fois ces modalités respectées, elle pourra alors délibérer, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés »

Mis au vote, cette modification de statut a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire est levée à 21h

Pauline CUEFF, Présidente

Pascale PRIMAULT, Secrétaire

